



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – avril 2015

La Mairie et l'Agence Postale sont dans leurs nouveaux locaux

Depuis le début du mois de mars, les services de la Mairie et de l'Agence Postale vous accueillent au 5, place Gilles de Rais. Le regroupement des deux services permet non seulement d'optimiser le travail mais surtout d'offrir des plages d'ouverture plus accessibles à tous.

À partir du 1er avril 2015, les horaires d'ouverture des deux guichets sont harmonisés :

- du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures 30
- le mercredi après-midi de 15 à 18 heures.

Diagnostic enfance-jeunesse

Dans le cadre de notre politique enfance jeunesse au service des familles et des enfants, nous réalisons un diagnostic des **besoins et attentes des jeunes de 0 à 18 ans** et de leurs familles à travers des **questionnaires**, des **entretiens** avec les élus associatifs et un comité de pilotage dont le travail est de réfléchir sur le **projet éducatif** de la commune.

Cette démarche va servir à définir les nouvelles orientations du **Contrat Enfance-Jeunesse** signé entre la **CAF de Vendée et la commune de Tiffauges**.

Nous sommes accompagnés dans cette démarche par M. Porcheret, directeur de la Maison des Associations de Vendée.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont engagées dans cette démarche, **les personnes n'ayant pas reçu le questionnaire peuvent venir le chercher à la Mairie** (en particulier les jeunes de 15 à 18 ans et les parents des 0 à 3 ans).



Que faire pour que Tiffauges soit toujours plus dynamique et attractif ? Beaucoup d'entre vous se posent ces questions et sont prêts à s'impliquer.

Partageons des idées d'événements culturels et touristiques pour animer la ville ! Des projets ouverts, à s'approprier, à discuter...

Vous serez les bienvenus lors d'une réunion publique pour vous investir ou simplement vous informer.

Ces aventures collectives auront besoin de vos idées, de votre énergie, de votre bonne humeur.
Prêt à vous lancer ?

Pour plus d'informations : eric.michineau@gmail.com

REUNION OUVERTE A TOUS

DES PROJETS AMBITIEUX POUR UN TIFFAUGES HEUREUX

LE 10 AVRIL A 19H30 – SALLE POLYVALENTE

Banquet des 50 ans

Le cap de la cinquantaine se profile à l'horizon... c'est l'heure de se lancer un défi : organiser un banquet.

Pour y parvenir, nous demandons à toutes les personnes intéressées de se faire connaître auprès de Laurence au 02 51 65 70 39, de Véro au 02 51 65 72 99 ou de Josiane au 02 51 65 73 71.

Ville de Tiffauges

Mairie : place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30, mercredi de 15 à 18 heures.

Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Conseil municipal du 19 février 2015

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.eu

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, & Mme BRÉMOND, adjoints

Mmes & MM GOURDON, POUPELIN, GRAUDET, PAVAGEAU, GUILLET, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Monique Giraudet

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Délégation au maire pour ester en justice

Une procédure en référé doit être lancée au sujet des fuites au centre d'accueil périscolaire. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice et désigne Maître REVEAU pour défendre les intérêts de la commune.

3- Autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2015

Il convient de modifier la décision prise pour autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015, le montant à prendre pour le calcul étant de 146 068,79 €. Il faut engager, liquider et surtout payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (déduction faite des remboursements d'annuités d'emprunt et des restes à réaliser) soit $146\,068,79 \times 25\% = 36\,517,19$ €.

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>chapitre 20 article 2031 Frais d'études</i>
Frais d'étude Document Unique	334,00 €
Frais d'étude boucherie	2 388,36 €
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Travaux église (cloche et centrale de commande)	7 010,58 €
Réseaux de voirie	1 361,64 €
<i>Immobilisations en cours</i>	<i>chapitre 23 articles 2313 et 2315</i>
Réhabilitation du presbytère en mairie	25 422,61 €
TOTAL	36 517,19 €

4 - Réhabilitation du presbytère en mairie

Dans le cadre du marché de réhabilitation du presbytère en mairie, le délai fixé initialement pour l'exécution des travaux était de 14 mois. Suite aux aléas du chantier, le délai d'exécution a dû être prolongé d'un mois, soit jusqu'au 21 janvier 2015. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cet avenant de planning.

- Lot n°3 - couverture ardoise-zinguerie étanchéité couverture tôle

Entreprise OGER LEFRECHE : suppression du bâchage prévu, des appuis de fenêtre en zinc, de l'entourage de cheminée ouest et du kiosque. Cet avenant s'élève au total à : - 5 448,61 € H.T. soit - 6 538,33 € T.T.C.

Marché de base : 71 185,40 € H.T. / Avenant n°1 : - 1 652,98 € H.T. - n°2 : planning - n°3 : - 5 448,61 € H.T.

Montant total (y compris avenants) : 64 083,81 € H.T.

- Lot n°4 - Serrurerie

Entreprise SARL TALON : modification des prestations (barres d'appui extérieures, grille extérieure). Cet avenant s'élève au total à : - 477,50 € H.T. soit - 573,00 € T.T.C.

Marché de base : 18 324,00 € H.T. / Avenant n°1 : planning - avenant n°2 : - 477,50 € H.T.

Montant total (y compris avenants) : 17 846,50 € H.T.

- Lot n°8 - Plâtrerie-isolation

Entreprise ACR : cloison supplémentaire derrière l'accueil, la suppression de cloisons aux archives et la réalisation d'un plafond CF dans le local archives. Cet avenant s'élève au total à : + 295,38 € H.T. soit + 354,46 € T.T.C.

Marché de base : 43 111,92 € H.T. / Avenant n°1 : avenant au planning - avenant n°2 : + 295,38 € H.T.

Montant total (y compris avenants) : 43 407,30 € H.T.

- Lot n°13 - Mobilier

Entreprise MOREAU AGENCEMENT : changement de modèle de chaises de la salle de conseil. Cet avenant s'élève au total à : - 3 132,00 € H.T. soit - 3 758,40 € T.T.C.

Marché de base : 18 957,60 € H.T. - avenant n°1 : planning - avenant n°2 : - 3 132,00 € H.T.

Montant total (y compris avenants) : 15 825,60 € H.T.

5 - Convention concernant le sentier équestre du Pays du Bocage Vendéen

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Pôle touristique du Bocage Vendéen a créé un itinéraire équestre entre Saint André Treize Voies et Saint Aubin des Ormeaux (Axe n°4). Le Conseil Municipal approuve la convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien établie entre la commune et le Pôle touristique du Bocage Vendéen.

6 - Prise en charge des frais réels à l'occasion de formations suivies pour la bibliothèque

Le service de la bibliothèque municipale est géré et animé par des personnes bénévoles qui, de ce fait, ont la qualité de collaborateurs occasionnels du service public. Ces bénévoles peuvent être amenés à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune afin de suivre des formations organisées, notamment, par la Bibliothèque Départementale de la Vendée.

Deux bénévoles ont ainsi suivi en 2014, une formation intitulée « Faire vivre la bibliothèque » (7 jours). Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais de déplacement et les frais de repas de ces personnes, sur la base des états de frais qui lui ont été remis. Ces frais ont été estimés à 415,72 €. Il est proposé d'étendre cette décision à toutes les formations qu'il pourrait être amené à autoriser à l'avenir.